

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2007

Convocation : 19 octobre 2007

Compte rendu 12 novembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt neuf octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain THOMY, Maire.

Présents : Mmes, Chantal BERNIER, Pascale LEGRAS, Melle Marie-Laure WEZEMAEL, Brigitte BLANDIN , Mrs Bernard DEBOUT, Hervé MICHOT, Jean-Pierre LAVAULT, Jean Philippe BAZOT .

Absents : Gérard MAITRE, Gabrielle BAZOT.

Le compte rendu de la séance précédente du 09 juillet dernier est approuvé.

1) Transport à la demande : élargissement des compétences du syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte d'élargir les compétences du Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande du Canton de Château-Chinon aux commune de Planchez, Lavault de Frétoy et Corancy, à compter du 1^{er} janvier 2008.

2) Logement « Primard » : adoption du plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le plan de financement suivant :

| | |
|--|---------------------|
| Estimation prévisionnelle Travaux Stade DCE | 194000 euros HT |
| | 204670 euros TTC |
| Frais d'études et dépenses diverses | 37000 euros HT |
| | 39035 euros TTC |
| Total | 231000 euros HT |
| | 243705 euros TTC |
| - subvention région (cœur de village) 20% du HT | 46200 euros |
| - subvention département 15% plafonnée à 8250 euros par logement | |
| soit pour 2 logements | 16500 euros |
| Pallulos (Taux majoré de 25%) | 3250 x 2 6500 euros |
| Auto financement : | 174505 euros |

Charge le maire de solliciter les aides correspondantes.

3) **DCE 2007 : affectation de la subvention.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'affecter l'enveloppe DCE à l'opération d'investissement : « Travaux de voirie réfection carrefour de Villars

Adopte le plan de financement ci après

| | |
|----------------------------|------------|
| Coût total des travaux TTC | 10219.82 € |
| Subvention DCE | 4894.50 € |
| Autre financement | 5325.32 € |

Charge le Maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

4) **Temps de travail hebdomadaire de Marième BURTON**

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide de maintenir le volume actuel du temps de travail de Marième BURTON soit 21 heures hebdomadaire

- Autorise le Maire à procéder au recrutement d'un agent.
- Date de prise d'effet : Mardi 13 novembre 2007
- Temps hebdomadaire : 9 heures
- Niveau de recrutement : Indices Brut : 314 Indice Majoré : 303

5) **Evolution du SIRP** : approbation du retrait des communes de Tamnay en Bazois et de Chougny.

Dans l'attente d'un complément d'information, l'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.

6) **Demande de Madame BOIZOT concernant l'écoulement des eaux pluviales** : suite à donner.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Donne son accord pour la pose d'une grille avaloir

Charge le Maire de confier les travaux à la société BBF de Saint-Péreuse qui a présenté un devis de 800 euros HT (956.80 euros TTC).

7) **Assainissement de la salle des fêtes, du logement de l'école : choix de l'entreprise.**

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance des devis :

BBF d'un montant de 17530 euros HT

THENIN d'un montant de 16220 HT

(L'entreprise JFTP n'a pas transmis d'offre)

Retient le devis de l'entreprise BBF,

Charge le Maire de lancer la procédure.

8) **Point de lecture du paysage aménagé par la CCHM** : accord de principe, choix de l'emplacement.

Le Conseil Municipal

Donne son accord de principe

Définira l'emplacement lors d'une prochaine réunion

(à proximité du cimetière, autres...)

- Propose de coupler cet aménagement avec la plantation « de l'arbre de l'environnement ».

9) Logement communal du parking.

Le Maire explique que suite au départ des locataires, la commission bâtiment a jugé nécessaire la réfection totale du logement.

Considérant que les précédents locataires ne sont pas solvables et qu'il faut remettre au plus tôt le logement en location.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

- Retient le devis de l'entreprise CHATELAIN d'un montant de 5627.70 euros TTC.

- Décide la prise en charge financière par la commune.

Informations et questions diverses.

Repas des aînés : demande 9 décembre à l'auberge LA MADONNETTE

Distribution des colis samedis 15 décembre.

L'évacuation de l'épave ayant appartenu à M. CARRE (décédé en 2001) est décidée. Le Parc du Morvan sera contacté.

Jean Pierre LAVAULT évoque la requête de M. DUBOIS François à l'encontre des propriétaires du Moulin de NIRAY. Le maire donnera suite au plus tôt.